



PROCÉDURE DE LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

PARTIE I : Le dossier de Recevabilité

Il s'agit d'une procédure administrative.

Le dossier Partie I est disponible sur le site de l'Académie de Normandie (<https://www.ac-normandie.fr/les-metiers-du-sport-et-de-l-animation-124079>) ou à saisir sur la plateforme France VAE pour certains diplômés¹ ayant intégré la réforme de la VAE.

Veillez à bien lire la notice

Choix du diplôme : ne pas oublier de préciser la spécialité, mention et éventuellement option (si nécessaire).

Le candidat prend contact auprès d'un Point Relais Conseil pour orienter son parcours (étape facultative mais conseillée).

Réunion d'information collective sur la démarche VAE à la DRAJES (étape facultative mais fortement conseillée). Le calendrier est publié sur le site de l'Académie de Normandie à l'adresse : <https://www.ac-normandie.fr/les-metiers-du-sport-et-de-l-animation-124079>

Il est impératif de mettre en parallèle vos expériences réelles avec le diplôme et les référentiels professionnel et de certification du diplôme (référentiels disponibles à l'adresse : <https://www.sports.gouv.fr/diplomes-79/>)

Justificatif des expériences au regard du diplôme pour accéder à la Partie II : attestations sur la nature des fonctions exercées (profil de poste) signées par les responsables de l'organisme. Ces expériences peuvent être professionnelles ou bénévoles.

La DRAJES examine votre dossier dans les 2 mois suivant la date de dépôt. A la suite de la Recevabilité, vous passez à l'étape suivante.

PARTIE II : Dossier de validation

Le dossier à compléter est disponible sur le site <https://www.ac-normandie.fr/les-metiers-du-sport-et-de-l-animation-124079>

C'est un dossier dans lequel le candidat relate ses expériences en lien avec le diplôme choisi. Le candidat doit identifier et expliciter 6 actions (les plus pertinentes) avec au minimum 2 actions pour chacune des fonctions suivantes :

- Animation et encadrement
- Conception, mise en œuvre et évaluation de projet

Remarque : Le candidat doit écrire au présent, à la première personne (« JE ») et démontrer comment il

¹ Au 1^{er} mars 2024 :

Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport spécialité performance sportive, mention football
Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport spécialité éducateur sportif, mention activités aquatiques et de la natation
Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport spécialité perfectionnement sportif, mention rugby à XV
Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport spécialité éducateur sportif, mention activités de la forme
Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport spécialité éducateur sportif, mention sports de contact et disciplines associées
Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport spécialité éducateur sportif, mention activités physiques pour tous

agit durant l'activité. Le jury veut voir le candidat en action.

Ne pas oublier de joindre impérativement les documents suivants :

- une copie de l'attestation de recensement ou du certificat individuel de participation à la journée défense citoyenneté pour les candidats âgés de moins de 25 ans,
- l'attestation de l'unité d'enseignement "prévention et secours civiques de participation de niveau 1" (PSC1) ou titre équivalent pour les candidats à un diplôme nécessitant sa possession,
- une copie de votre carte nationale d'identité ou de passeport,
- le cas échéant, une copie des titres ou diplômes justifiant des équivalences partielles pour le diplôme que vous demandez.

Le dossier de validation est à remettre à la DRAJES de la région dans laquelle se tiendra un jury dans les trois mois suivant la date de dépôt. Pour la Normandie, le dossier est à envoyer au format papier en deux exemplaires reliés, **et** au format dématérialisé. Les dates et lieux des jurys nationaux sont à retrouver sur le site : <https://foromes.calendrier.sports.gouv.fr/#/juryVAE>

L'accompagnement

L'accompagnement est une aide facultative. C'est une aide méthodologique. Le candidat reste le seul responsable de son dossier.

Le choix d'un accompagnement peut se faire via une liste officielle d'Architectes Accompagnateurs de Parcours, disponible sur la plateforme [France VAE](#), ou par un organisme extérieur.

Le Financement de l'accompagnement

Le financement de l'accompagnement est désormais pris en charge par France VAE pour les accompagnements réalisés par les Architectes Accompagnateurs de Parcours déclarés.

Récapitulatif des étapes :

- Etape 1 : Le candidat prend contact auprès d'un Point Relais Conseil pour orienter son parcours (étape facultative mais conseillée)
- Etape 2 : Réunion d'information collective sur la démarche VAE à la DRAJES (étape facultative mais conseillée)
- Etape 3 : Téléchargement de la partie 1 (demande de recevabilité) sur le site de la [DRAJES](#) et lecture de la notice ou utilisation de la plateforme France VAE pour les diplômes concernés
- Etape 4 : Envoi de la partie recevabilité (Partie I) en un exemplaire à la DRAJES du lieu de résidence ou via France VAE pour les diplômes concernés
- Etape 5 : Demande des pièces complémentaires ou accusé de réception du dossier
- Etape 6 : Réception de l'avis de recevabilité ou de non recevabilité
- Etape 7 : Travail sur l'analyse de l'expérience (partie II) : description et rédaction des pratiques professionnelles.
- Etape 8 : Envoi de la notification d'avis de recevabilité **et** de la partie II en 2 exemplaires format "papier" et une version "dématérialisée" à la DRAJES du lieu de validation du diplôme, au plus tard 2 mois avant le jury.

L'entretien avec les évaluateurs est obligatoire. Vous recevrez une convocation officielle à cet effet.

- Etape 10 : Le jury décide d'une validation totale, partielle ou de non validation. Pour une validation partielle, les compétences ou unités de compétences sont acquises définitivement.

Les contacts utiles :

DRAJES de Normandie
Pôle Formation, Certification et Emploi
Xavier BOHÈRE – Référent régional VAE
Immeuble Normandie II
55 rue Amiral Cécille 76172 Rouen cedex 1
Tél : 02 32 08 88 18
Mél : xavier.bohere@ac-normandie.fr